

NSFC - FRQSC – Programme de recherche sur les villes intelligentes et les mégadonnées

Catégorie du programme : Collaborations internationales

DATES LIMITES

Soumission de la lettre d'intention (chercheurs du Québec seulement) :

16 octobre 2019, 16 h (heure de Montréal)

Soumission de la demande :

16 décembre 2019, 16 h (heure de Montréal) pour le Québec

16 décembre 2019, 16 h (heure de Beijing) pour la Chine

Personnes-ressources

NSFC :

Responsable de programmes

Jing Chen

+86 10 62326877

chenjing@nsfc.gov.cn

FRQSC :

Responsable de programmes

Bernard Vandal

1-418-643-7582

Extension 3210

bernard.vandal@frq.gouv.qc.ca

Les communautés scientifiques de la Chine et du Québec sont appelées à répondre à cet appel de propositions qui vise à promouvoir des projets de recherche internationaux innovants sur la question des villes intelligentes et des mégadonnées. En combinant et en optimisant les forces, l'expertise et les leviers structurels des deux pays, cet appel de propositions encourage des percées scientifiques majeures à court et moyen termes, tout en favorisant le transfert des connaissances.

Cet appel de propositions est offert par :

- La National Natural Science Foundation of China (NSFC)
- Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

La NSFC et le FRQSC agiront conjointement comme secrétariat dans l'appel de propositions.

Les conditions et exigences spécifiques de chaque Fonds (mentionnées en bleu dans ce document) sont disponibles dans la Boîte à outils du site web du **FRQSC** et sur le site web de la **NSFC**.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Thèmes prioritaires	<p>Dans la foulée du premier colloque organisé par le FRQSC et la NSFC à Montréal en octobre 2017 sur les villes intelligentes et du second colloque à Nanjing en septembre 2018 sur la gestion des données massives et la prise de décision, la NSFC et le FRQSC lancent un appel de propositions dans le domaine des villes intelligentes et des mégadonnées. Les thèmes prioritaires de ce programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Gestion urbaine et gouvernance• Participation et gestion publique• Partage des données et développement urbain• Communautés connectées et personnes âgées
Objectifs	<p>Les projets doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être liés à la recherche fondamentale et/ou translationnelle• Réunir des chercheurs et des chercheuses issus d'une variété de disciplines, de champs d'expertise et de milieux, avec un éventail d'approches• Couvrir des domaines dans lesquels les chercheurs et les chercheuses ont déjà démontré leurs intérêts et leurs points forts <p>Le projet devra être structuré de telle sorte qu'il amènera une valeur ajoutée que les chercheurs et chercheuses n'auraient pu produire sans le soutien proposé par cet appel.</p>

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Conditions	<p>Structure de l'équipe de recherche</p> <p>L'équipe de recherche doit être composée de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 chercheurs principaux ou chercheuses principales (1 de Chine et 1 du Québec) qui représenteront le projet et assureront la responsabilité de la gestion de la demande ainsi que de la gestion scientifique interne vis-à-vis de leur organisme respectif et des membres de leur équipe• Un minimum de 2 cochercheurs ou cochercheuses (1 de Chine et 1 du Québec) en plus des 2 chercheurs principaux ou chercheuses principales• Les équipes de recherche doivent être constituées de chercheurs ou de chercheuses travaillant au sein d'établissements admissibles selon les conditions et exigences du Fonds applicable (voir ci-dessous pour de plus amples détails)• Les chercheurs principaux ou chercheuses principales doivent démontrer que leur implication sera adéquate afin d'assurer le succès du projet. De plus, tous les membres de l'équipe doivent démontrer leur collaboration ou leur intention de collaborer au projet de recherche soumis. <p>La NSFC et le FRQSC recommandent fortement l'inclusion de jeunes chercheurs ou chercheuses parmi les cochercheurs et cochercheuses.</p> <p>Une équipe de recherche multidisciplinaire sera considérée comme un atout.</p>
-------------------	--



Demandes multiples Les chercheurs ou chercheuses ne peuvent déposer qu'une seule demande dans le cadre du présent appel, en tant que chercheur principal ou chercheuse principale, OU comme cochercheur ou cochercheuse.

AU QUÉBEC :

Conditions Tous les chercheurs principaux ou chercheuses principales ainsi que tous les cochercheurs ou cochercheuses impliqués dans le projet doivent répondre à la définition du statut en recherche suivant (voir la section « Définitions » des [Règles générales communes](#)) :

- Chercheur ou chercheuse universitaire
- Les stagiaires postdoctoraux ne peuvent soumettre une demande dans le cadre du présent programme en tant que chercheur principal ou chercheuse principale, ou cochercheur ou cochercheuse. En revanche, ils ou elles peuvent se joindre à titre de collaborateurs ou collaboratrices.

Les collaborateurs ou collaboratrices peuvent être basés à l'extérieur du Québec. Toutefois, aucune somme ne sera transférée à l'extérieur de la province.

EN CHINE :

Conditions Cet appel est ouvert aux :

- Chercheurs principaux ou chercheuses principales, et cochercheurs ou cochercheuses détenant un statut de chercheur indépendant ou chercheuse indépendante, ou de chercheur clinicien indépendant ou chercheuse clinicienne indépendante, et travaillant dans une université ou un établissement enregistré auprès de la NSFC
- Les stagiaires postdoctoraux ne peuvent soumettre une demande dans le cadre du présent programme en tant que chercheur principal ou chercheuse principale, ou cochercheur ou cochercheuse.

De plus, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit :

- Détenir un poste académique de haut niveau
- Être bénéficiaire d'un projet de recherche passé ou présent avec la NSFC
- Ne pas excéder la limite de projets de recherche avec la NSFC à l'intérieur d'une année donnée. Prière de vous référer au site web de la [NSFC](#) en regard des critères d'admissibilité.

(<http://www.nsf.gov.cn/nsfc/cen/xmzn/2019xmzn/xxsq.html>)

DOCUMENTS REQUIS – LETTRE D'INTENTION (SEULEMENT POUR LES CHERCHEURS ET CHERCHEUSES DU QUÉBEC)

Puisque la lettre d'intention sera transmise à nos partenaires de la NSFC, elle doit être rédigée en anglais. Toute autre correspondance avec la FRQSC peut être rédigée en français.



Transmission des documents :

Toute lettre d'intention incomplète ou qui ne satisfait pas aux critères d'admissibilités énoncés dans le présent document sera retirée du concours.

Aucune prolongation ne sera permise. Tout formulaire soumis après la date limite sera automatiquement rejeté.

Tous les documents décrits ci-dessous devront **être envoyés par courriel** à Concours.NSFC-FRQSC@frq.gouv.qc.ca. Les documents doivent être assemblés en un seul document PDF.

La date et l'heure de transmission du courriel accompagnés des documents joints feront preuve de la soumission de la lettre d'intention avant la date limite du **16 octobre 2019, 16h00**.

Chercheur principal ou chercheuse principale du Québec

NOTE : La lettre d'intention doit être soumise au FRQSC par le chercheur principal ou la chercheuse principale du Québec

- **Formulaire de la lettre d'intention**
- **CV commun canadien** du chercheur principal ou de la chercheuse principale du Québec.
- Contributions détaillées mis à jour. Consulter les **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils concernant le contenu des contributions détaillées. Les contributions détaillées doivent être jointes au courriel avec le formulaire et le CV au moment de soumettre la lettre d'intention.

Le FRQSC enverra à chaque chercheur principal ou chercheuse principale du Québec un courriel confirmant l'acceptation ou le rejet de sa lettre d'intention.

DOCUMENTS REQUIS – DEMANDE

Transmission des documents :

POUR LE QUÉBEC :

Tous les documents décrits ci-dessous doivent **être transmis par courriel** à Concours.NSFC-FRQSC@frq.gouv.qc.ca. Dans ce même courriel, les CV de tous les chercheurs et chercheuses du Québec ainsi que la description détaillée de leur contribution doivent être joints et assemblés en un seul document PDF. Les CV des chercheurs ou chercheuses de la Chine doivent être inclus à la suite, dans le même document PDF. La date et l'heure de transmission du courriel accompagné des pièces requises feront preuve de la soumission de la demande avant la date limite du **16 décembre 2019, 16h00**.

POUR LA CHINE :

Un appel de propositions correspondant sera publié sur le site web de la NSFC. Les chercheurs principaux et chercheuses principales de la Chine doivent se connecter au système ISIS de la NSFC, et remplir et soumettre un formulaire d'application en ligne. Ils doivent également faire parvenir un formulaire d'application et tous les documents requis en version papier par courrier à l'adresse indiquée à l'appel de propositions de la Chine. Le reçu de frais de courrier fera preuve du respect de la date limite de transmission.

Chercheurs principaux et chercheuses principales

Prière de suivre les indications précédentes pour la transmission documents suivants :

- Formulaire d'application (incluant la description du projet de recherche d'un maximum de 12 pages)
- CV des deux chercheurs principaux ou chercheuses principales (selon le format prescrit par les Fonds respectifs). Dans le cas du FRQSC, utiliser le **CV commun canadien**.

Pour les chercheurs et les chercheuses du Québec seulement :

- Contributions détaillées misés à jour pour le chercheur principal ou la chercheuse principale. Consulter les **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils concernant le contenu des contributions détaillées. Les contributions détaillées doivent être jointes au courriel avec le formulaire et le CV pour la soumission de la demande.

Pour les chercheurs et les chercheuses de la Chine seulement :

- Document d'entente de collaboration (voir l'appel de propositions de la NSFC)

Cochercheurs et cochercheuses

- CV de tous les cochercheurs et cochercheuses (selon le format prescrit par les Fonds respectifs). Dans le cas du FRQSC, utiliser le **CV commun canadien**.

Pour les chercheurs et les chercheuses du Québec seulement :

- Contributions détaillées misés à jour pour les cochercheurs et cochercheuses. Consulter les **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils concernant le contenu des contributions détaillées. Les contributions détaillées doivent être jointes au courriel avec le formulaire et les CV pour la soumission de la demande.

DURÉE DE LA SUBVENTION

Durée **Jusqu'à 3 ans, non renouvelable**
Un maximum de 4 projets sera financé

Date d'entrée en vigueur **Avril 2020**

MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant Le FRQSC contribue jusqu'à 40 000 \$ CAN par année et par projet, pendant 3 ans, plus les frais indirects de recherche.
NSFC contribue jusqu'à 2 millions de yuans chinois par projet pendant 3 ans.

Source	<p>Les chercheurs et chercheuses du Québec sont financés par le FRQSC.</p> <p>Les chercheurs et chercheuses de la Chine sont financés par la NSFC.</p>
Gestion	<p>Pour le Québec :</p> <p>Les établissements pouvant administrer des fonds du FRQ se limitent à la Liste des établissements reconnus pour gérer des octrois des FRQ.</p> <p>L'établissement de rattachement du chercheur ou de la chercheuse récipiendaire est responsable de la gestion des fonds (voir la section 6.2 des Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec).</p> <p>Pour la Chine :</p> <p>Les établissements pouvant administrer des fonds de la NSFC se limitent à la Liste des établissements enregistrés de la NSFC, qui inclut des universités, des instituts, des centres et des hôpitaux.</p>
Frais de recherche indirects	<p>Pour les chercheurs et chercheuses du Québec :</p> <p>Les subventions allouées dans le cadre du présent programme permettent l'octroi d'un montant additionnel couvrant les frais de recherche indirects des établissements. Tous les détails sur le remboursement des frais de recherche indirects seront disponibles au moment de l'attribution de la subvention.</p> <p>Pour les chercheurs et chercheuses de la Chine :</p> <p>Les subventions allouées dans le cadre du présent programme permettent l'octroi d'un montant additionnel couvrant les frais de recherche indirects des établissements. Le montant des frais de recherche indirects est calculé automatiquement à partir des coûts directs.</p>
Financement et règles de gestion	<p>Les subventions seront administrées selon les règles générales applicables au sein de chaque Fonds. Les personnes qui présentent une demande se soumettent aux règles générales du Fonds émettant la subvention.</p>

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles telles que les salaires, le matériel de recherche, l'équipement, les autres dépenses liées au projet ainsi que les frais de déplacement sont sujets aux règles du Fonds qui émet la subvention.

Admissibles	<p>En plus de la liste des dépenses admissibles et non admissibles énoncées dans la section 8 des Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec et dans la section des règles de financement de la NSFC, les dépenses suivantes sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix et bourses à la maîtrise et au doctorat, stages de recherche postdoctorale et compléments de revenu, et, lorsque applicable, salaires pour les étudiants diplômés ou étudiantes diplômées et les stagiaires postdoctoraux
--------------------	---

- Frais de déplacement et de séjour pour les chercheurs et les chercheuses du Québec qui vont vers la Chine (maximum d'une personne/an, dépenses raisonnables)
- Participation à des conférences

Non admissibles

Pour le Québec seulement :

- La rémunération du chercheur principal ou de la chercheuse principale, des cochercheurs ou cochercheuses et des collaborateurs ou collaboratrices.
- Les coûts indirects pour l'aménagement ou le réaménagement, les frais de location et d'entretien
- Les fonds ne peuvent être transférés à l'extérieur du Québec

Pour de plus amples informations sur les dépenses non admissibles, voir la section 8 des Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec

Pour la Chine seulement :

- La NSFC ne finance pas les salaires des chercheurs ou chercheuses qui sont déjà rémunérés par leur établissement de rattachement
- Les fonds ne peuvent être transférés à l'extérieur de la Chine

ÉVALUATION

Lettre d'intention

La lettre d'intention sert à :

- Établir l'admissibilité de la personne qui soumet la demande, en particulier pour le chercheur principal ou la chercheuse principale, selon les critères de chaque agence de financement (si applicable)
- Évaluer la pertinence de la demande en fonction des objectifs du programme
- Composer le comité d'évaluation

L'admissibilité des chercheurs et chercheuses du Québec sera déterminée par le FRQSC. Une liste des chercheurs et chercheuses de la Chine sera transmise par courriel à la NSFC, qui confirmera leur admissibilité.

Seules les personnes dont la lettre d'intention est acceptée seront invitées, par courriel du Fonds, à transmettre une demande.

Demande

La demande sera évaluée par un comité d'évaluation scientifique composé d'experts internationaux de la communauté scientifique, choisis par le FRQSC et la NSFC selon les règles en vigueur pour la constitution des comités d'évaluations.

N.B. : Les rapports d'évaluation seront transmis aux deux agences.

Critères d'évaluation	<p>Projet de recherche – 30 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Originalité et caractère innovant du projet • Conformité avec les thèmes prioritaires • Clarté des objectifs et excellence scientifique du projet <p>Équipe de recherche – 30%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité scientifique et expérience de l'équipe de recherche • Complémentarité de l'équipe de recherche • Valeur ajoutée suscitée par la collaboration entre les équipes de recherche de la Chine et du Québec <p>Faisabilité et budget – 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faisabilité scientifique et technique du projet • Précision, importance accordée et rigueur dans la description de la structure du projet, des résultats attendus et de l'échéancier • Réalisme de l'échéancier, et adéquation du budget avec le projet soumis <p>Retombées – 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retombées du projet en matière d'acquisition de connaissances et de développement des compétences • Retombées du projet dans la création de nouveaux concepts, modèles, instruments, approches et méthodes • Qualité des stratégies prévues pour le transfert des connaissances (vers la communauté scientifique et le grand public)
------------------------------	--

RETOMBÉES ANTICIPÉES ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Soumission des rapports	<p>En acceptant la subvention, les personnes responsables de celle-ci pour le Québec et pour la Chine s'engagent à fournir à leur agence de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rapports financiers et scientifiques annuels selon les règles et échéanciers déterminés par chaque agence • Un rapport financier final • Un rapport scientifique final
Utilisation et communication des résultats par les Fonds	<p>La personne responsable de la recherche autorise le FRQSC et la NSFC à utiliser le rapport final et les diverses publications du projet de recherche (publications scientifiques, conférences, colloques, congrès ou publications dans un site web) à des fins de reproduction,</p>

	de traduction, d'exécution en public de quelque façon et dans un but non commercial, pour autant que la propriété intellectuelle soit respectée.
Mobilisation de la connaissance (pour les chercheurs et chercheuses du Québec)	Le FRQSC encourage les titulaires des octrois à initier et participer à des activités de mobilisation de la connaissance (transfert, partage, développement, valorisation et communication) dans des lieux de pratique et avec le grand public, lorsque de telles activités sont pertinentes. Le document Mobilisation des connaissances peut être consulté dans la boîte à outils .

RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE UNE DEMANDE

Au Québec :	<p>En soumettant une lettre d'intention, la personne qui présente une demande doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux obligations énoncées dans les Règles générales communes, ainsi qu'aux conditions prévues dans le formulaire électronique et aux règlements de l'appel • Soumettre tout dossier additionnel en lien avec la subvention, si demandé par le FRQSC ou la NSFC • Se conformer aux règles de conduite responsable et d'éthique en recherche (telles que définies aux sections 5.3 et 5.4 des Règles générales communes), et à la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ
En Chine :	<p>En soumettant une lettre d'intention, la personne qui présente une demande doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux obligations énoncées dans le Guide annuel des programmes de la NSFC • Se conformer aux exigences contenues dans les règlements sur la gestion du Programme international (et régional) de coopération de la NSFC • Autoriser la NSFC à conserver et à utiliser les informations personnelles et scientifiques fournies par les personnes qui soumettent une demande de financement, pour autant que les personnes y ayant accès respectent la confidentialité

RESPONSABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE

AU QUÉBEC	<p>Les établissements de recherche fourniront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des laboratoires fonctionnels et des locaux de recherche ainsi que de l'équipement de base nécessaire au déroulement du projet de recherche • Un environnement respectueux des normes d'éthique et d'intégrité énoncées à la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ
------------------	--

EN CHINE

Les établissements de recherche fourniront :

- Des laboratoires fonctionnels et des locaux de recherche ainsi que de l'équipement de base nécessaire au déroulement du projet de recherche
- Un environnement respectueux des normes d'éthique et d'intégrité énoncées dans le document [Regulations on NSFC Registered-institution](#) de la NSF

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le partage des droits de propriété intellectuelle et des droits des utilisateurs doit respecter les règles des deux Fonds.

PERSONNES-RESSOURCES

Au Québec :	Fonds de recherche du Québec – Société et culture Bernard Vandal, Responsable de programmes Bernard.Vandal@frq.gouv.qc.ca
En Chine :	National Natural Science Foundation of China Jing Chen, Responsable de programmes Division des affaires américaines et australiennes, Bureau de la coopération internationale chenjing@nsfc.gov.cn

PARTENAIRES

Chine	National Natural Science Foundation of China (NSFC)
Québec	Fonds de Recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)